

LA LETTRE DU HERRISSON

BIMENSUEL N°33 1^e Nov 85

SOMMAIRE

MILIEUX NATURELS : Grandes bases de loisirs	p. 5-6
CHASSE	p. 6
POLLUTION : - Pluies acides	p. 7
- Pollution de l'eau par les nitrates	p. 8
- Programme d'action pour la réduction de la pollution des eaux	p. 9
- Incinération des ordures	p. 10
TOURISME : FNOTSI	p. 10
ELUS	p. 10
INSTITUTIONS : Triste soirée	p. 11
INITIATIVES	p. 12-13
EUROPE	p. 13-14
MONDE	p. 14
PUBLICATIONS	p. 14
STAGES	p. 14-15
COLLOQUES	p. 15-16
HUMEUR	p. 16
CHRONIQUE DU TEMPS QUI PASSE : Affaire Greenpeace	p. 17 à 20
QUI MANGE QUI ?	p. 21-22-23-24

CHASSES "TRADITIONNELLES"



PRIX:

ADULTE : 49 F

ENFANTS : 39 F

ÇA SUFFIT!

FFSPN

La lettre du Hérisson est la publication bimensuelle de la Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature et de l'Office des Nouvelles Internationales.

Directeur de la publication : Y. BENASSI

Rédaction : F.F.S.P.N - 57, rue Cuvier - 75231 PARIS Cédex 05

Impression : OFFICE DES NOUVELLES INTERNATIONALES
8, Villa des Fleurs - 92400 COURBEVOIE



EDITORIAL

PLUIES ACIDES ET PLUIE DE DISCOURS

LES PLUIES ACIDES FONT ENCORE PARLER D'ELLES. ON POURRAIT S'EN RÉJOUIR, MAIS NOUS, PROTECTEURS DE LA NATURE, CE QUE NOUS ATTENDONS CE SONT DES ACTES !

TOUT LE MONDE EST UNANIME POUR DIRE QUE C'EST UN PROBLÈME MAJEUR, GRAVE, ESSENTIEL, PRIORITAIRE, URGENT, ETC.,,

ET QUE FAIT-ON ? ON PARLE ET ON PREND DES MESURES QUI COMMENCERONT À PRODUIRE LEURS EFFETS EN 1990 (OUI, QUATRE-VINGT-DIX) : RÉDUCTION DE 50 % (SEULEMENT) DES ÉMISSIONS DE SO₂ (ET LES AUTRES POLLUANTS ?), POTS CATALYTIQUES POUR LES GROSSES CYLINDRÉES (L'AN 2000 POUR RÉDUIRE DE 30 % LA POLLUTION PAR LES HYDROCARBURES),

SI CETTE MENACE EST GRAVE (ET ELLE L'EST ! EN SUISSE, IL FAUT ÉVACUER DES VILLAGES CAR LA MORT DES ARBRES ENTRAÎNE DES AVALANCHES), C'EST TOUT DE SUITE QU'IL FAUT AGIR ! ET PAS DANS 5 OU 10 ANS.

DES CRÉDITS SONT DÉBLOQUÉS, OUF ! MAIS UNE BONNE PARTIE IRA À L'AUGMENTATION DES "PLACETTES FORESTIÈRES" (STATIONS D'OBSERVATION DES DÉGÂTS) OU À LA RECHERCHE, ON POURRA AUSSI, POUR LA PREMIÈRE FOIS DANS L'HISTOIRE, DATER AVEC PRÉCISION LA MORT D'UNE FORÊT ET DRESSER DES CARTES EXACTES DE LA PROGRESSION DU MAL,

VIVONS-NOUS DANS UN MONDE DE FOUS ? LES PLUIES ACIDES ONT REMPLACÉ GREENPEACE DANS LES CONVERSATIONS DE SALON, LES DÉPUTÉS ONT ESSENTIELLEMENT PARLÉ DE CE SUJET EN DISCUTANT LE BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT, LE CONSEIL DES MINISTRES EN A DÉLIBÉRÉ. C'EST BIEN, MAIS CELA CHANGE-T-IL QUELQUE CHOSE SUR LE TERRAIN ? OUI, DIRONT LES OPTIMISTES, À FORCE DE RESSASSER LE SUJET ON FINIRA PAS FAIRE QUELQUE CHOSE, MAIS NE SERA-T-IL PAS TROP TARD ? IL NE SE PASSE PAS 15 JOURS SANS UN COLLOQUE SUR CE SUJET, MÊME LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE VA FAIRE LE SIEN EN FÉVRIER PROCHAIN,

MAIS, D'ICI LÀ, AURA-T-ON RÉDUIT LES ÉMISSIONS ACIDES ? AURA-T-ON OBLIGÉ LES VOITURES À ÊTRE PLUS PROPRES ? NON, ON AURA FIXÉ LA TAXE PARAFISCALE À 130 F PAR TONNE DE SO₂ (AU LIEU DE 200 PRÉVUS DANS LE DÉCRET), UNE POUSSIÈRE QUI N'AURA AUCUN EFFET DISSUASIF SUR LES POLLUEURS (LES DISPOSITIFS ANTI-POLLUTION COÛTENT PLUS CHER QUE LA TAXE),

CERTES, LES PLACETTES FORESTIÈRES ONT LEUR UTILITÉ, MAIS ELLES NE RÉSOLVENT RIEN ! PIRE, ON ASSISTE MAINTENANT À UN DÉBUT DE DISCOURS RASSURANTS, SI LES FORÊTS MEURENT, C'EST À CAUSE D'UN VIRUS (L'Express)*, ON A STABILISÉ LE DÉPÉRISSEMENT DES FORÊTS (CONFÉRENCE DE PRESSE DU 23 OCTOBRE 1985), CERTES, DES CHOSSES SONT FAITES, MAIS CE N'EST PRESQUE RIEN ! IL FAUT UNE ACTION VIGOUREUSE, DÉTERMINÉE, RAPIDE ET NON DES DISCOURS ET DES COLLOQUES,

J.P. LE DUC

* ET SI LES FORÊTS N'ÉTAIENT PAS FRAGILISÉES PAR LES PLUIES ACIDES, LES VIRUS AURAIENT-ILS LE MÊME EFFET ?

ASSEMBLEE GENERALE 1986

LA PROCHAINE ASSEMBLEE GENERALE DE LA FEDERATION FRANCAISE DES SOCIETES DE PROTECTION DE LA NATURE AURA LIEU LES 8, 9, 10 ET 11 MAI 1986 A LIMOGES.

LA FFSPN SERA L'HOTE DE LA FEDERATION LIMOUSINE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE (FLEPNA).

FRIDAY, SEPTEMBER 20, 1985



BIEN QU'IL Y AIT DES SCIENTIFIQUES FRANCAIS SUR LE LIEU DE L'ACCIDENT DU TITANIC ...

... LE GOUVERNEMENT DE M. MITTERRAND DÉMENT TOUTE PARTICIPATION A CE NAUFRAGE.

MILIEUX NATURELS

GRANDES BASES DE LOISIRS

LES PROJETS PLEUVENT ...



DÉCIDÉMENT, L'HOMO SAPIENS A DE PLUS EN PLUS DE MAL A ACCEPTER LA NATURE TELLE QU'ELLE EST ; A SON GOÛT, IL LUI MANQUE UN PEU DE SOPHISTICATION.

QUELQUES ARTIFICES PAR CI, QUELQUES ARRANGEMENTS FACTICES PAR LÀ ET, TOUT DE SUITE, ELLE PARAÎT PLUS ATTRAYANTE A SES YEUX.

PARTI DES DERNIÈRES INVENTIONS DE L'HOMO SAPIENS POUR RENDRE LA NATURE PLUS CAPTIVANTE - OU PLUTÔT PLUS CAPTIVE - FIGURE L'AQUALAND. VOUS NE SAVEZ PAS CE QUE C'EST ? NOUS ALLONS LE DÉCRIRE AVANT QUE VOUS PUISSIEZ EN VISITER UN, PAS LOIN DE CHEZ VOUS CAR L'HOMO SAPIENS PRÉVOIT SON INSTALLATION UN PEU PARTOUT EN FRANCE : 2 PROJETS EN ALSACE, 1 EN LORRAINE, 1 DANS LE NORD, 2 DANS LE MIDI, 3 DANS LE CENTRE ...

L'AQUALAND EST DONC UNE IMMENSE BASE DE LOISIRS EXTRÊMEMENT SOPHISTIQUÉE : SITUÉE, DANS UN MILIEU NATUREL DE QUALITÉ, DE PRÉFÉRENCE AU BORD D'UN PLAN D'EAU, IL SE CARACTÉRISE PAR UNE HYPER INFRASTRUCTURE TOURISTIQUE : HOTELS, BUNGALOWS, CAMPINGS, PARKINGS, RESTAURANTS, SUPERMARCHÉS, PISCINES A VAGUES, SALLES DE BRONZING, TERRAINS DE TENNIS, DE GOLF, ETC... VOUS VOYEZ UN PEU LE CHANGEMENT IRRÉVERSIBLE DES MILIEUX NATURELS QUI ONT ÉTÉ CHOISIS POUR L'ACCUEILLIR !!!

AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD, RÉAGISSEZ !

- INFORMEZ-NOUS DE CHAQUE PROJET EN COURS (LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A CONFIE A ANTOINE REILLE LE SOIN DE SUIVRE LES DOSSIERS ET DE COORDONNER LES ACTIONS).

- INTERVENEZ DANS LES ENQUÊTES D'UTILITÉ PUBLIQUE. NOUS VOUS PRÉSENTONS CI-APRÈS LE PROJET DE BASE DE LOISIRS DE SAINT VIÂTRE. L'ENQUÊTE PUBLIQUE VIENT DE COMMENCER : N'OUBLIEZ DONC PAS D'INTERVENIR.

SAINT-VIÂTRE ; UN VILLAGE AU COEUR DE LA SOLOGNE DES ÉTANGS

Le village de Saint-Viâtre, avec ses 1 170 habitants, connaît les mêmes problèmes que toutes les petites communes solognotes.

La population diminue sans cesse (65 % entre les deux recensements), l'agriculture est en voie de disparition en raison de l'infertilité du sol. L'activité économique résultant de la chasse s'est considérablement affaiblie au cours des dix dernières années, les entreprises artisanales naguère florissantes, ont toutes diminué l'effectif de leur personnel et, en permanence, plus ou moins 45 personnes sont inscrites au chômage.

Face à ce constat, le Conseil Municipal a décidé d'agir. Négligeant le Plan d'Aménagement Inter-départemental de la Sologne (P.A.R. Sologne), qui s'oppose au développement d'un tourisme de masse dans cette région des étangs, classée "zone humide d'importance internationale pour la faune et la flore", la municipalité prépare dans le plus grand secret un vaste projet de complexe touristique.

En octobre 1984, un journaliste "un peu trop voyant" dévoile l'ampleur du projet.

Il s'agit de transformer Saint Viâtre en "Touring Center" avec 3 000 personnes 300 jours par an, une bulle de plexiglass de 16 m de haut, un supermarché, un parking de 800 places, 450 bungalows, etc... le tout pour 25 milliards de centimes !

En décembre 1984, le projet est bloqué en raison d'un avis défavorable des Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture émis après analyse de l'étude d'impact présentée par les promoteurs et consultation auprès du Conseil d'Etat.

Sur place, plusieurs associations ont manifesté leur hostilité au projet. Au niveau national, le Président de l'Union des Fédérations de Chasseurs, Monsieur HAMELIN, a souligné lors de la conférence de presse du 3 septembre dernier qu'il entendait s'unir aux associations de protection de la nature à chaque fois qu'une zone humide serait menacée, y compris en Sologne. La Fédération Française des Sociétés de Protection de la Nature est opposée à ce projet et rejoint la position du Ministre de l'Environnement qui demande à ce que soient envisagées d'autres solutions pour la mise en valeur touristique de cette zone écologiquement sensible, renvoyant notamment les élus au P.A.R. Sologne.

Au niveau international, les organismes de protection de la nature ont écrit au Ministre de l'Environnement et au Préfet du Loir-et-Cher pour dire leur indignation de voir bafouer une convention internationale au cas où le projet devrait se réaliser.

suite



Pourtant, le nouveau Préfet du Loir-et-Cher a décidé, lors de la réunion du 25 juin dernier, de lancer l'enquête publique au mois d'octobre afin de ne pas faire attendre plus longtemps les promoteurs et la municipalité de Saint Viâtre, ceci en dépit du refus émis par les Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement, et du Conseil d'Etat. Il s'agit de la nouvelle formule d'enquête publique où la commission d'enquête est nommée par le Tribunal Administratif et non plus par le Préfet, comme c'était le cas par le passé.

Cette enquête d'utilité publique a commencé le 26 octobre dernier pour une durée de deux mois.

Ce projet est en totale opposition avec la politique de tourisme diffus mené par le Pays d'Accueil. 3 touristes pour 1 Solognot. Antagonisme profond entre le projet et l'activité cynégétique locale. Aucun rôle donné aux agriculteurs. Chantage à l'emploi. Aucune garantie économique pour la région. Danger d'atteintes irréversibles aux milieux naturels. Risque de transformation du projet en une fructueuse opération spéculative pour les promoteurs.

L'association Sologne Nature Environnement et la Fédération Régionale des Associations de Protection de l'Environnement du Centre (FRAPEC), soutenues au niveau national par la FFSPN, demandent à toutes les associations de protection de la nature tant en France qu'à l'étranger d'intervenir contre le projet de base de loisirs à Saint Viâtre.

Adressez vos remarques par lettre recommandée avec accusé de réception à :
Monsieur le Commissaire-Enquêteur
Mairie de Saint Viâtre
Saint Viâtre
41210 NEUNG SUR BEUVRON

Une pétition "Ne laissons pas massacrer la Sologne" est à votre disposition à :

La FRAPEC
11 rue des Trois Clés
45000 ORLEANS
Tél. : 38 53 06 14

Demandez-la et faites-la signer !

CHASSE



ORGAMBIDESKA COL LIBRE

DOUBLE LAUREATE

La Fondation Ford vient de décerner les prix Nature et Patrimoine 1985.

L'association Orgambideska Col Libre s'est vu attribuer deux prix :

- LE GRAND PRIX NATURE ET PATRIMOINE (30 000 F).
- LE PRIX "ZONES RURALES" (20 000 F).

C'est une belle récompense pour tous ceux qui combattent depuis des années pour la cause des migrants.



POLLUTION



PLUIES ACIDES

NOUVELLES MESURES DE LUTTE

LORS DE LA CONFERENCE DE PRESSE DU 23 OCTOBRE DERNIER, MADAME BOUCHARDEAU A PRESENTE, EN PRESENCE DE MONSIEUR RENE SOUCHON, SECRETAIRE D'ETAT A LA FORET, ET DE MONSIEUR VALROFF, DEPUTE DES VOSGES, LES NOUVELLES MESURES DE LUTTE CONTRE LES PLUIES ACIDES ARRETEES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES DU MEME JOUR.

Selon le rapport Valroff, le dépérissement des forêts, et plus généralement de certains végétaux, est probablement imputable à la conjonction du rôle de l'acidité de l'air et des effets nécosants de l'ozone. Cette forte présomption conduit à mettre en cause les substances qui contribuent à la formation de l'ozone par les phénomènes complexes de photooxydation, à savoir les oxydes d'azote et les hydrocarbures, dont la réduction constitue la stratégie la plus efficace.

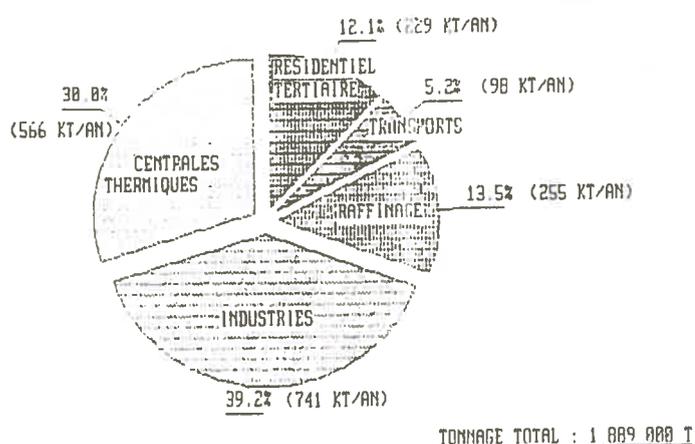
Les phénomènes de photooxydation résultent de l'action de la lumière sur les oxydes d'azote et les hydrocarbures. On constate à l'heure actuelle que la réduction de la photooxydation la plus importante sera obtenue en agissant par priorité sur les hydrocarbures. Dorénavant, une nouvelle priorité vient donc s'ajouter aux mesures déjà prises : prévenir les rejets d'hydrocarbures.

Les sources des pollutions ainsi mises en cause sont connues : il s'agit essentiellement des installations de combustion (oxydes de soufre et d'azote), des installations utilisant des solvants, telles que les imprimeries, les cabines de peintures ... (hydrocarbures), des raffineries (oxydes de soufre et hydrocarbures), des unités d'incinération de déchets (acide chlorhydrique) et des véhicules (hydrocarbures et oxydes d'azote).

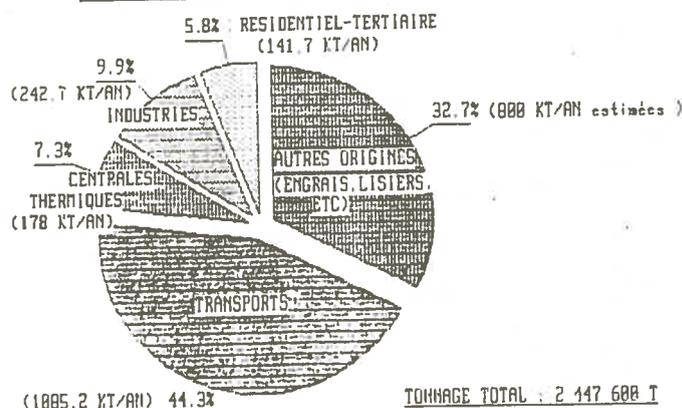
Les nouvelles mesures

- 1/ Réduction des émissions d'oxydes de soufre (-50 % de 1980 à 1990)
- 2/ Réduction de la pollution par les hydrocarbures (-30 % d'ici 15 ans) dont
 - transport (-40 %)
 - industries utilisant les solvants (-25 %)
 - stockage d'hydrocarbures (une nouvelle réglementation qui entrera en vigueur prochainement permettra une réduction de 50 % d'ici 1989).
- 3/ Renforcement de la surveillance
 - l'achèvement du réseau "retombées acides" (18 stations)
 - la réalisation de 6 stations de mesure de la pollution photo-oxydante
 - l'achèvement de la couverture du territoire forestier en placettes d'observation (700 en forêts domaniales, 400 en forêts communales).
- 4/ Formation, recherche et information.
Les crédits accordés à la recherche passent de 23,3 MF à 37 MF. Une ligne budgétaire particulière sera consacrée au développement des technologies de réduction des pollutions.
Une campagne d'information menée conjointement par le Ministère de l'Environnement et les constructeurs automobiles français sur les moyens propres à réduire la pollution automobile est prévue.

EMISSIONS DE SO₂ 1984



EMISSIONS D'OXYDES D'AZOTE 1984





suite

LA POLLUTION DE L'EAU PAR LES ACTIVITES AGRICOLES DANS LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

*C'EST LE TITRE D'UN REMARQUABLE MEMOIRE DE D.E.A. SOUTENU PAR MARIE-ANNE COHENDET-CHASLOT(1)
A LA FACULTE DE DROIT DE LYON.
NOUS PRESENTONS CI-APRES LE TEXTE INTEGRAL DE SON INTRODUCTION.*

Si nous insistons lourdement sur les intérêts économiques qu'il y a à protéger la nature et l'environnement, ce n'est pas parce que cette protection doit être soumise aux intérêts économiques, ni parce que l'on vise avant tout à promouvoir l'économie.

C'est au contraire parce que, à notre point de vue, la protection de l'environnement et de la nature sont actuellement conçus comme des impératifs très coûteux économiquement, et que l'on prétend trop souvent qu'une société en pleine crise économique ne peut pas s'offrir de tels luxes.

Nous voulons seulement démontrer que la protection de l'environnement et de la nature sont au-dessus des intérêts économiques, et ne sont pas incompatibles avec eux.

L'opposition de ces deux impératifs, qui est toujours suivie du chantage : économie ou environnement, est, à notre point de vue, une escroquerie intellectuelle qui ne tient pas lorsque l'on raisonne à long terme.

Puisque la nécessité de protéger la nature et l'environnement en eux-mêmes et pour eux-mêmes, en dehors de toute notion économique, voire patrimoniale n'est pas comprise, et rejetée presque systématiquement par une société qui ne pense que croissance économique, il nous semble fondamental de prouver par A et B que c'est l'économie qui est soumise à l'environnement et non l'inverse.

Karl Marx a insisté sur le fait que ce n'est pas la conscience qui détermine l'existence mais l'existence qui détermine la conscience.

Ainsi, ce n'est pas la conscience du fait qu'il faut protéger la nature qui poussera les pouvoirs publics et les agriculteurs à renoncer à des impératifs économiques à court terme, pour se remettre en question et conserver la nature ; c'est au contraire leur existence, à savoir le constat de leur échec, celui de l'agriculture intensive, qui conduit à la surproduction et à la stérilisation des terres, et donc à la faillite économique de l'agriculture à long terme, qui est seule de nature à permettre une évolution rapide des mentalités.

L'agriculteur d'hier était totalement soumis à la nature, celui d'aujourd'hui prétend s'en détacher pour la dominer totalement. Il court à l'échec. L'agriculteur de demain doit savoir respecter la nature de façon intégrale quand elle l'impose, et de façon la plus poussée possible en permanence.

S'il n'est pas conscient du fait qu'il faut la protéger pour elle-même, du moins réalisera-t-il très bien qu'il est aberrant de détruire son propre outil de travail.

L'importance fondamentale de la protection de la nature et de l'environnement tout entier au plan écologique ayant été démontrée brillamment par de nombreux auteurs, nous n'insisterons pas sur ces données qui sont bien connues, mais nous nous attacherons surtout à prouver que les impératifs économiques sont soumis aux impératifs écologiques, et non l'inverse.

(1) Marie-Anne COHENDET-CHASLOT
7 rue Notre-Dame
42600 MONTBRISON

** L'Institut de Droit de l'Environnement (I.D.E.) organise le 8 février 1986 une journée spéciale sur le thème des pollutions agricoles.

Renseignements :
I.D.E.
14 avenue Berthelot
69007 LYON
Tél. 78 61 22 63



suite

PROGRAMME D'ACTION
POUR LA REDUCTION DE LA POLLUTION DES EAUX
PAR LES NITRATES ET PHOSPHATES PROVENANT
DES ACTIVITES AGRICOLES

Ce programme mis au point par la Mission Eau-Nitrates (*1) adopté par le C.O.R.P.E.N. (*2) a été approuvé par les Ministres de l'Agriculture et de l'Environnement.

Il s'insère dans le dispositif beaucoup plus vaste de la lutte contre les pollutions, notamment urbaines et industrielles, qu'il complète. L'accent est mis sur la pollution par les nitrates qui apparaît à l'heure actuelle comme la plus préoccupante.

Le programme est articulé autour de six thèmes:

- . Recherches et études,
- . Connaissance de la qualité des eaux superficielles et surtout souterraines,
- . Pratiques agricoles,
- . Nappes et infiltrations ponctuelles,
- . Formation initiale et continue,
- . Information des divers agents concernés par le phénomène, certes, mais aussi conseillers agricoles, usagers, responsables des collectivités locales, des administrations et des organismes publics concernés, etc ...

Ce programme souple et évolutif sera le cadre de l'action générale à mener pour réduire les pollutions en cause. Il constitue un tout dont les diverses parties sont étroitement articulées. Les propositions d'actions que feront les groupes de travail conduiront à l'enrichir. Ces groupes

de travail sont au départ les suivantes :

- . Indicateurs de la qualité des eaux,
- . Pratiques agricoles,
- . Protections des nappes des infiltrations ponctuelles,
- . Information.

Ils devront faire des propositions dans leur propre domaine mais également en relation avec d'autres préoccupations comme l'information, la formation ou la recherche et les études.

Ce programme servira de support au bilan annuel qui devra être soumis au C.O.R.P.E.N. et transmis aux deux ministres de l'agriculture et de l'environnement.

Ce programme peut être consulté à :
la FFSPN
Maison de Chevreur
57 rue Cuvier
75005 PARIS

(*1) Cellule administrative légère créée par les deux ministres et située au Service de l'Eau, Direction de la Prévention des Pollutions. Ministère de l'Environnement.

(*2) Comité d'Orientation pour la Réduction de la Pollution des Eaux par les Nitrates et les Phosphates provenant des activités agricoles.

INCINERATION DES ORDURES MÉNAGÈRES

ET

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

LE PROJET DE NOUVELLE INSTRUCTION TECHNIQUE

La circulaire du 6 juin 1972 du Ministre de l'Environnement aux Préfets, fixait à l'époque les prescriptions techniques applicables aux usines d'incinération de résidus urbains qui relèvent toutes de la législation sur les installations classées.

Cette circulaire prévoit les paramètres de base nécessaires à une bonne combustion des déchets mais ne prévoit que la limitation et le contrôle des poussières émises à l'environnement.

Les techniques de prévention et d'épuration ont fait des progrès importants dans les dix dernières années et il est possible de limiter efficacement ces rejets polluants.

Il apparaît donc nécessaire d'adapter la circulaire du 6 juin 1972 aux performances des techniques actuelles de dépollution.

A cet effet, les services de la Direction de la Prévention des Pollutions ont préparé un projet de nouvelle instruction technique et ont engagé les discussions avec notamment l'association des Maires de France, les professionnels, l'ANRED et l'Agence pour la Qualité de l'Air.

Bien entendu, ce texte fait l'objet d'un large débat au cours duquel plusieurs organismes ont fait connaître leur réticence, fondée notamment sur les coûts non négligeables induits par de telles dispositions.

Il peut être consulté à :
la FFSPN
Maison de Chevreur
57 rue Cuvier
75005 PARIS.

TOURISME



OFFICES DE TOURISME ET SYNDICATS D'INITIATIVE

(3È ÉPISODE)

Voilà donc un partenaire qui ne se contente pas de belles paroles !
Aussi, si l'action de votre Office du Tourisme ou Syndicat d'Initiative vous paraît intéressante, contactez-le et aidez-le à présenter sa candidature !

FFSPN - FNOTSI : 4è épisode du feuilleton avant la fin de l'année.

Gilles BENEST

La Lettre du Hérisson vous a déjà informés de l'ouverture de la Fédération Nationale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (F.N.O.T.S.I.) à nos préoccupations ; cela s'était traduit par :

1/ l'insertion dans l'annuaire de la FNOTSI des adresses d'associations de la FFSPN et de nombreux slogans en faveur de la protection de la nature,

2/ la revitalisation d'une "Commission Environnement" à laquelle la FFSPN est très régulièrement invitée.

Des relations suivies et constructives se sont donc développées entre la FNOTSI et la FFSPN.

Ainsi, cette commission a voulu aller encore plus avant dans sa réflexion et ses actions ; afin d'influencer la pratique du tourisme dans le sens de nos préoccupations, elle pense qu'il faut stimuler un tourisme respectueux des milieux d'accueil (en total accord avec les conclusions de notre A.G. 1982). Une suggestion a paru intéressante : apporter récompense et soutien à ceux (il y en a !) dont la pratique touristique nous semble correspondre à nos objectifs (voir Prix Gentiane).

Une première concrétisation de cette idée consiste en un concours ouvert aux 2 000 bureaux d'Office du Tourisme et de Syndicat d'Initiative (leur rôle dans l'animation du tourisme est souvent déterminant).

Dans le dernier numéro de Rapid'Info (équivalent pour la FNOTSI de notre Lettre du Hérisson), on peut lire :

" Un concours annuel destiné à susciter et à récompenser toutes les réalisations et initiatives pour promouvoir le tourisme français dans le respect indispensable de la nature et du milieu d'accueil est lancé."

La FFSPN sera membre du jury.

ELUS

NOUVEAU TÉMOIGNAGE

LE SÉNATEUR-MAIRE DE CLERMONT-L'HERAULT

EN FAVEUR

DU SAUVETAGE DE L'AIGLE DE BONELLI

En 1981, le F.I.R. a sollicité une aide efficace, sous forme de subvention, auprès du Conseil Général de L'Hérault afin de poursuivre le projet d'action pour le sauvetage de l'Aigle de Bonelli dans ce département. Marcel Vidal, le Sénateur-Maire de Clermont-l'Hérault, a prêté beaucoup d'attention au dossier "Rapaces" et il l'a défendu devant ses collègues du Conseil Général. Malgré l'étonnement de ces derniers - c'était bien la première fois qu'on leur demandait de l'argent pour ... protéger des rapaces - le F.I.R. a obtenu une subvention de 8 000 F, sur les 15 000 F demandés. Et depuis, grâce à l'intervention de Marcel Vidal, le Groupe de Recherche et d'Information sur les Vertébrés (GRIVE) qui est l'antenne du F.I.R. dans l'Hérault, reçoit régulièrement une aide du Conseil Général, qui est devenu un interlocuteur attentif et sensible aux problèmes de l'environnement.



INSTITUTIONS

TRISTE SOIREE

LE 23 OCTOBRE DERNIER, SE DISCUTAIT A L'ASSEMBLEE NATIONALE, LE BUDGET DU MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT. J.P. LE DUC, QUI A PARTICIPE A CETTE SEANCE, NOUS A FAIT UN COMPTE-RENDU DE LA SOIREE.

L'intérêt que portent nos parlementaires au budget consacré à la sauvegarde du patrimoine naturel est malheureusement toujours aussi faible.

En moyenne, seulement 13 députés ont participé à la séance : 6 à l'ouverture, avec une pointe à 21 (10 P.S., 6 opposition, 4 communistes, 1 MRG). La Ministre, elle, était venue accompagnée de 11 personnes.

Soirée aimable. Même l'opposition a "envoyé des fleurs à Madame le Ministre. Mais aucun haut responsable des partis politiques n'était là et les déclarations ne comportaient rien d'original.

Mais alors, de quoi ont-ils discuté de 21 h 30 à 1 h 30 du matin ? D'une foule de choses ! D'abord, deux rapporteurs (1 PS, 1 PC), pour une fois d'accord sur l'insuffisance des crédits accordés, puis 6 députés ont essayé de donner une liste des points qui ne disposaient pas de sommes suffisantes.

M. GANTIER (UDF, Paris) a souligné le manque de crédits à la Délégation à la Qualité de la Vie, en particulier pour la lutte contre le bruit. Il a comparé ensuite le montant du loyer annuel de l'immeuble du Ministère à Neuilly (21 millions) au budget accordé aux parcs nationaux (60 millions).

M. TAVERNIER (PS, Essonne) a parlé de la protection de la nature (surtout des réserves) et des études d'impact. Il allait trouver quand même le moyen d'affirmer que ce budget traduisait une priorité du gouvernement pour l'environnement !!!

M. NUNGESSER (RPR, Val de Marne) a abordé le F.I.Q.V., les réserves naturelles, le Conservatoire du Littoral et la Loi sur la Protection de la Nature. Il s'est déclaré contre la chasse à courre et a regretté que le Ministère "étudie les nuisances au lieu de prendre les mesures pour les éliminer."

M. LARENG (PS, Haute Garonne) et M. MESMIN (UDF, Paris) ont disserté sur le problème des pluies acides.

Mme CHAIGNEAU (MRG, Charente Maritime) a discoursé sur les réserves naturelles, les nitrates et le Conservatoire du Littoral.

Mme BOUCHARDEAU a ensuite essayé de démontrer que son budget, certes faible, était suffisant. Manifestement, elle manquait de conviction car elle a accepté sans discuter les 8 millions de rallonge qu'on lui a promis.

Une série de questions suivait ce débat : les pluies acides, les parcs nationaux et les déchets étaient en vedette.

Il a fallu 2 minutes 15 pour voter le budget.

L'opposition et le P.C. se sont abstenus, le P.S. votant pour.

Dans le prochain numéro, nous publierons les extraits significatifs de ce débat.

LISTE DES DÉPUTÉS

AYANT PASSÉ PLUS DE 5 MINUTES EN SÉANCE

M. RIEUBON, rapporteur (Bouches du Rhône, PC)
M. LACOMBE, rapporteur (Hérault, PS)
M. GANTIER (Paris, UDF)
M. TAVERNIER (Essonne, PS)
M. NUNGESSER (Val de Marne, RPR)
M. LARENG (Haute Garonne, PS)
M. MESMIN (Paris, UDF)
Mme CHAIGNEAU (Charente Maritime, MRG)
M. DUTARD (Dordogne, PC)
Mme GOEURIOT (Meurthe et Moselle, PC)
Mme JACQUAINT (Seine Saint Denis, PC)
M. DURAND (Lozère, UDF)
M. FUCHS (Haut-Rhin, UDF)
M. DE CAUMONT (Hautes Alpes, PS)
M. ORTET (Haute Garonne, PS)
M. DUPILLET (Pas de Calais, PS)
M. HABY (Meurthe et Moselle, RPR)
M. GOASDUFF (Finistère, RPR)
M. WEISENHORN (Haut Rhin, RPR)
M. JULIA (Seine et Marne, RPR)
plus 34 députés PS non identifiés.

INSTITUTIONS



PAPIER RECYCLÉ

COLLECTE 1985 DANS LE LIMOUSIN

Lors de la Semaine Internationale des Techniques de l'environnement (SITE 85), l'Agence Nationale pour la Récupération et l'Élimination des Déchets (ANRED), co-organisateur avec la Fédération Limousine pour l'Étude et la Protection de la Nature (FLEPNA) et la Direction Régionale des Télécommunications de la collecte 1985 des annuaires périmés et des vieux papiers dans le Limousin, a présenté les modalités de cette collecte et les résultats obtenus.

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE PASSE UNE CONVENTION AVEC LA FÉDÉRATION DES PARCS NATURELS DE FRANCE

Le Ministère de l'Agriculture et la Fédération des Parcs Naturels de France ont établi un protocole d'accord pour renforcer la coopération entre les Parcs Naturels Régionaux et les Services Extérieurs du Ministère de l'Agriculture et de la Forêt.

Dans le cadre de cette convention, les deux organismes en question ont décidé de privilégier six orientations :

- 1/ L'utilisation pédagogique de l'Environnement
- 2/ La poursuite des actions de protection du patrimoine génétique
- 3/ La diversification des productions agricoles
- 4/ Le développement forestier et la filière bois dans les Parcs
- 5/ Les actions de développement de l'Agriculture dans les Parcs
- 6/ Développement rural

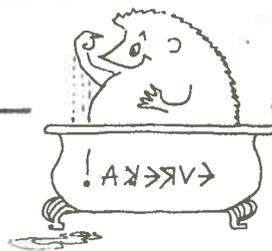
Un groupe de pilotage assurera la fonction d'information et de synthèse périodique sur les actions entreprises auprès des services régionaux et départementaux.

Il veillera aussi à ce que puissent s'inscrire dans ces actions certaines des orientations définies dans les protocoles que le Ministère de l'Agriculture a signés avec d'autres départements ministériels.

82 tonnes ont été ramassées (50 T à Limoges, plus 32 T dans les 8 autres points de collecte, au Sud-Ouest de la Haute-Vienne) ; ces papiers, journaux, catalogues en tout genre, étaient très propres, ce qui montre l'intérêt marqué du public pour la récupération et le recyclage des matières premières. Hélas, les cours sont actuellement au plus bas ! Ce qui a très fortement diminué l'intérêt économique de l'opération. Par contre, la totalité des papiers récupérés a pu être directement transformée dans une cartonnerie de la Haute-Vienne.

Vu l'effondrement des cours, la FLEPNA et les autres organisateurs se félicitent de la souplesse de l'opération mise en place en Haute-Vienne : en effet, une collecte sélective permanente aurait probablement été fortement déficitaire à cette période de l'année. Toutefois, les différents partenaires ont déjà pris l'engagement de reprendre l'opération en 1986, et même de tenter de la généraliser à l'ensemble du département de la Haute-Vienne.

De son côté, la FLEPNA met en place un secteur de diffusion d'articles en papier recyclé : enveloppes, papier à lettre et pour photocopies, blocs, cahiers, etc... avec des tarifs dégressifs pour achats en gros. Un questionnaire envoyé aux associations montre leur intérêt pour ce matériel. Dans une "lettre ouverte" au Ministère de l'Environnement, la FLEPNA a également fait des propositions pour développer des emplois précis du papier recyclé (publicités, journaux gratuits, matériel électoral), afin de soutenir ce secteur de l'industrie.



UN DEA D'HISTOIRE DE L'ENVIRONNEMENT

Un DEA d'histoire de l'environnement vient d'être créé à Paris et fonctionnera sous la responsabilité du département d'histoire et de la filière écologie de Paris VIII.

Ce DEA interdisciplinaire est ouvert à tous les titulaires d'une maîtrise, priorité étant donnée aux étudiants d'histoire, de géographie, d'écologie et aux militants du mouvement associatif.

L'enseignement théorique portera sur les thèmes suivants :

- . Histoire des phénomènes naturels (Robert Delort).
- . Science et histoire du paysage (Bernard Quillet).
- . Histoire de la protection de la nature (C.M. Vadrot).

Cette formation théorique sera complétée par une initiation à la recherche, assurée, selon les sujets, par l'un des enseignants du DEA en liaison avec les thèmes de travail choisis par les étudiants.

La première séance des enseignements théoriques (une heure et demie par semaine) aura lieu le mardi 12 novembre à 9 heures, Salle des Actes (Escalier A, 1er étage), Ecole Normale Supérieure, 45 rue d'Ulm 75005 PARIS.

Renseignements et préinscriptions : Daniel Edel

ou C.M. Vadrot, Filière Ecologie, Université de Paris VIII, 2 rue de la Liberté, 93526 SAINT DENIS, Tél : 48 21 63 64, poste 12 93.

" BON POUR L'EXPORTATION "

Le Bureau Européen de l'Environnement (BEE) organise une conférence sur les exportations dangereuses en provenance de la Communauté vers les pays du Tiers Monde, le 19 décembre 1985 à Bruxelles. (Date et lieu exacts vous seront communiqués plus tard).

La conférence -sous le titre "Bon pour l'exportation"- se concentrera sur la nécessité d'une législation communautaire dans ce domaine.

Parmi les personnes invitées, nous comptons : le commissaire pour l'environnement, M. Stanley Clinton Davis, le prochain Président du Conseil Environnement, le Ministre de l'Environnement hollandais, le Dr Pieter Winsemius et Mme Vera Squarzialupi, MEP. Nous rappelons que, le 25 septembre dernier, sept organisations non gouvernementales européennes et internationales ont créé une Coalition contre les Exportations Dangereuses (Coalition against Dangerous Exports - CADE) et lancé une campagne - à savoir "Bon pour l'Exportation" - pour contrôler les exportations de pesticides et produits pharmaceutiques dangereux en provenance de la Communauté Européenne aussi bien que le commerce communautaire de semence et de nourriture pour bébés.

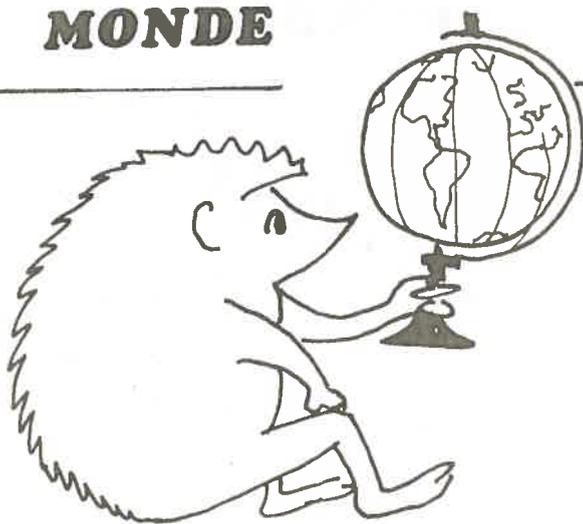
Voici les membres de la CADE :

Bureau Européen des Unions de Consommateurs (BEUC),
Health Action International (HA1),
International Coalition for Development Action (ICDA),
Bureau Européen de l'Environnement (BEE),
Pesticide Action Network (PAN),
International Organization of Consumers Unions (IOCU) et
Seeds Action Networks (SAN).

NDLR : Un rapport sur ce thème peut être consulté à la :

FFSPN
Maison de Chevreur
57 rue Cuvier
75005 PARIS

MONDE



LE SAVIEZ-VOUS ?

LA NATURE PEUT RAPPORTER GROS !

La Thaïlande commence à exporter des singes dressés pour la récolte des noix de coco (beaucoup plus facile que de faire tomber les noix avec des perches de 13 mètres de haut).

Dans ce même pays, l'exportation annuelle de deux millions de tonnes de "nids d'hirondelles" rapporte chaque année 10 millions de baths, soit 3,7 millions de francs. Les collines qui se trouvent sur les îles de la côte ouest de la péninsule font l'objet d'une forte surveillance.

Par contre, l'éléphant est bien en péril. Le cheptel, qui était de 8 000 en 1974, n'est plus que de 3 000 aujourd'hui. Il existe encore plusieurs écoles de dressage. Les animaux sont utilisés pour l'exploitation forestière (ces animaux ne valent jamais !). Les quelques éléphants sauvages sont concentrés dans un parc national de l'est de la Thaïlande.

Philippe POINTEREAU

publications . . .

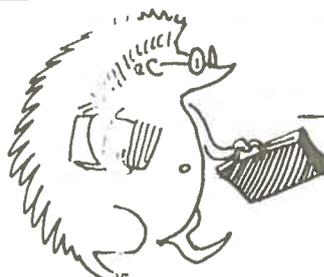
"PLUIES ACIDES - DANGER"

C'est le titre de la brochure publiée récemment par la Direction de la Prévention des Pollutions du Ministère de l'Environnement et l'Agence pour la Qualité de l'Air.

D'une présentation agréable avec de nombreuses photos couleur, elle explique les causes du dépérissement des forêts, ce mal qui prend de l'extension dans tous les pays d'Europe. Une large partie de la brochure est consacrée à la présentation des mesures prises tant en France qu'au niveau international afin de réduire la pollution atmosphérique, la principale accusée dans la formation des pluies acides.

Disponible au
Ministère de l'Environnement
14 bd du Général Leclerc
92524 NEUILLY SUR SEINE
Tél: 47 58 12 12

STAGES



FORETS ET CAMPAGNES DE SOLOGNE

9-10 NOVEMBRE 1985

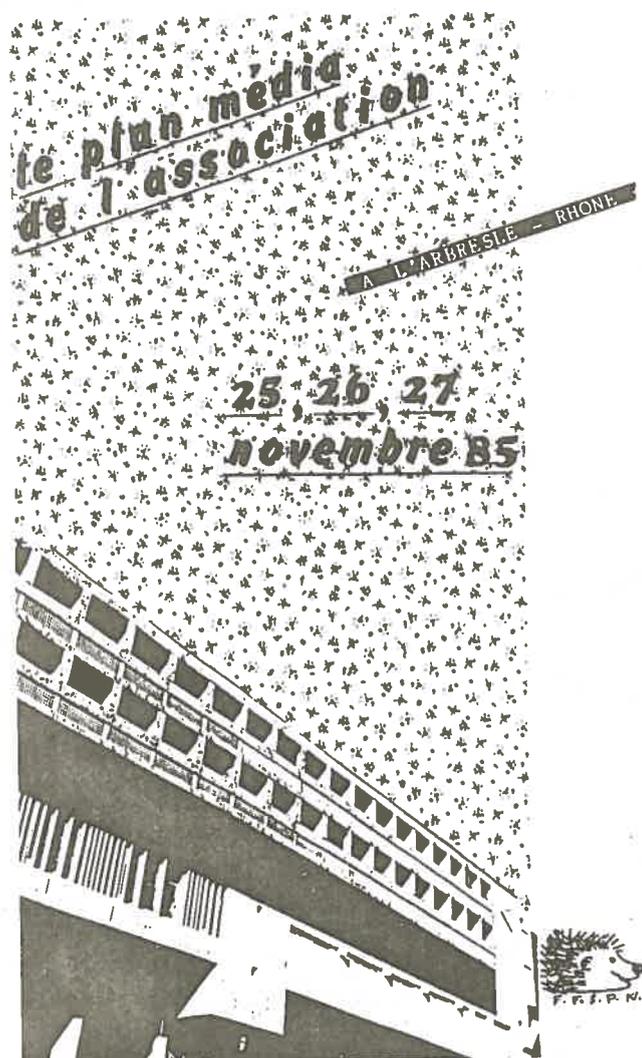
C'est un week-end de découverte de la faune et de la flore solognotes ainsi que des activités humaines liées à la nature telles que l'agriculture, la sylviculture, la pisciculture...

Prix : 190 F (hébergement, repas)

Renseignements et inscriptions :

Association des Naturalistes Orléanais
Service Animation
2 rue Marcel Proust
45000 ORLEANS
Tél. : 38 53 87 60

suite



JOURNEE NATIONALE
SUR LES POLITIQUES LOCALES D'ENVIRONNEMENT
14-15 NOVEMBRE 1985
SAINT-PRIEST (RHONE)

Plutôt centrée sur les questions d'environnement et de cadre de vie urbain, et sur les outils de l'urbanisme, cette journée, ou plutôt ces deux demi-journées sont d'abord destinées aux élus locaux et à leurs services, pour faire une sorte de bilan des actions menées et pour les problèmes de fond. Elle sera néanmoins largement ouverte aux partenaires économiques et sociaux.

Jeudi 14 NOVEMBRE :

- . 14h- 17h - Assemblée plénière
- . 17h- 19h - Ateliers

Vendredi 15 NOVEMBRE :

- . 9h- 11h - Ateliers
- . 11h- 1h - Clôture par Mme BOUCHARDEAU

THEMES DES ATELIERS :

1. Outils réglementaires et contractuels,
2. Moyens des collectivités locales,
3. Place et rôle des partenaires économiques et sociaux.

Sous le triple patronage des Ministères de l'Environnement et de l'Urbanisme et de la municipalité de ST PRIEST.

Renseignements :

RENCONTRES "DIAGONAL"
64, rue de la Fédération
75015 PARIS
Tél (1) 967.35.36
(1) 45.67.35.36
16(1) 45 67 35 36

Comment établir le planning des actions à mettre en oeuvre avant une opération de lancement d'un produit ou d'une campagne d'information.

Inscriptions :

Claudine LOUIS
FFSPN
57 rue Cuvier
75231 PARIS CEDEX 05
Tél : 16 1 43 36 79 95

suite

**QUINZAINE DE L'ENVIRONNEMENT DANS LES VILLES
DE BANLIEUE
15 AU 28 NOVEMBRE 85
ST PRIEST (RHÔNE)**

Elle sera inaugurée par Mme BOUCHARDEAU après la clôture du Colloque national (qui concerne toutes les communes, qu'elles soient urbaines, rurales ou de banlieue). Série de journées et de débats avec des thèmes multiples :

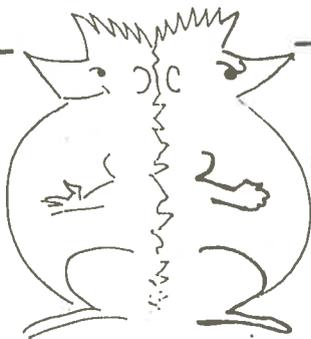
- TUC - Formation (le 15/11)
- Environnement dans le développement écono-

mique et les pôles de conversion (le 18/11)
- L'eau et la ville (le 19/11)
- Déchets ménagers et industriels (le 25/11)
- Collecte sélective des vieux papiers - sensibilisation (le 27/11).

A noter, le 28/11 : "La Nature et la Ville" avec la participation de la FRAPNA (et notamment du COSILYO).

Organisation :

VILLE ET BANLIEUE
100 rue de l'Université
75007 PARIS
Tél. 42 97 71 61



HUMEURS

LA LETTRE DU HERISSON OUVRE UNE RUBRIQUE "HUMEUR". LES TEXTES QUI Y FIGURERONT, EN FONCTION DES DISPONIBILITES DE PLACE (CE N'EST PAS LE CAS POUR TOUS LES NUMEROS), RESTENT SOUS LA RESPONSABILITE DE LEURS AUTEURS.

COMMUNICATION :
UN BON ET MAUVAIS POINT
POUR LE MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT

La convention de Washington régit les traffics d'espèces animales et végétales. Le Ministère de l'environnement très judicieusement a décidé de faire une campagne d'information sur ce sujet pendant les vacances d'été sachant que les touristes ont la malheureuse habitude de rapporter dans leurs bagages objets en ivoire, reptiles en tous genres et carapaces de tortues.

On fit donc appel à une agence de publicité qui créa deux superbes affiches pour la modique somme de 80 000 F environ. C'est bon marché vu la qualité du travail. Bon point donc pour le ministère qui prend les moyens de faire une vraie campagne pour bien toucher le public. on attendait cela depuis longtemps.

Malheureusement, il ne restait plus d'argent pour l'impression. On racla les tiroirs et on parvint à rassembler 30 000 F pour fabriquer 100 exemplaires des affiches grand format. C'est là qu'on croit rêver ! Tout le monde sait que dans l'imprimerie c'est la mise en route qui coûte cher et non le papier et le nombre d'exemplaires sortis.

Tirer 100 exemplaires ou 200 ou 500 revient sensiblement pareil et on aurait eu aucune difficulté à vendre à des associations comme la FRAPNA les 100 exemplaires suivants le tirage du ministère au prix coutant.

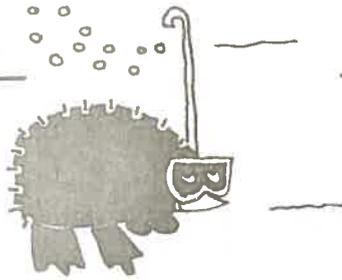
L'affaire se corse quand on mesure la faiblesse du Ministère qui veut faire une campagne nationale avec 100 affiches et surtout quand on sait que Decaux proposait l'affichage gratuit pendant les vacances dans 70 villes de France. On lui a refusé par manque d'affiches. Mauvais point pour les concepteurs géniaux de cette campagne du ministère qui n'ont pas eu le soutien d'économistes ou de personnes du métier.

Il reste à espérer que l'on ressortira la maquette pour que nous puissions afficher dans nos centres commerciaux et aéroports l'information du ministère contre les traffics d'espèces animales et végétales.

J.F. Noblet
FRAPNA Isère

NDLR :

Il y a du vrai dans ce que dit J.F. Noblet. En revanche, il n'est pas évident que le réseau associatif soit en mesure de diffuser ces affiches grand format même si elles étaient retirées. Leur taille impressionnante pose de redoutables et onéreux problèmes ... de transport.



AFFAIRE GREENPEACE/RAINBOW WARRIOR

LE BANC DES CLOWNS

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République.

GREENPEACE

M. le président. La parole est à M. Debré.

M. Michel Debré. Chacun ici, quel que soit son engagement politique, et vous-même, monsieur le Premier ministre, sent à quel point l'affaire dite Greenpeace a causé du tort à la France (*Exclamations sur les bancs des socialistes*). Une fois de plus, nous avons pu constater qu'une nation n'a pas d'amis. Les Etats sont des monstres froids. Nous sommes dans la difficulté du fait d'une action déplorable de la vie internationale, sans faire un retour sur leurs propres fautes, nous accablent. Le renom de la France est terni.

Chacun de nous, me semble-t-il, et quel que soit son engagement politique, peut également reprendre à son compte les termes dont s'est servi le nouveau directeur de la D.G.S.E., ancien chef d'état-major de l'armée de terre : « Les services secrets sont une nécessité pour une puissance qui entend garder son rang, puissance nucléaire par surcroît. » Il aurait pu ajouter que les temps que nous vivons, et qui sont des temps d'impitoyable compétition, les rendent plus nécessaires que jamais. Or cette affaire a été aggravée par un silence officiel et par un silence des médias télévisés sur l'action uniquement anti-française d'une association dont on ne sait qui lui fournit des fonds, semble-t-il illimités, dès lors qu'il s'agit de s'opposer à notre politique (*Très bien ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), d'où une suspicion jetée sur nos services de renseignements et d'action dans les conditions les plus regrettables.

Cette tache sur le renom de la France, ce coup dur pour nos services de renseignement et d'action ont été aggravés, monsieur le Premier ministre, par la manière dont le Gouvernement a laissé tout l'être courir un feuilleton qui n'avait d'autre motif, semble-t-il, qu'une volonté de fuite devant les responsabilités qui sont celles du pouvoir politique (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*). On ne gouverne pas innocemment, a-t-on écrit à juste titre. Encore faut-il gouverner.

Nous sommes en régime parlementaire. Ce n'est donc pas à M. le Président de la République mais à vous-même que je pose la question clé : une affaire aussi sérieuse qui touche au cœur des actions de l'Etat, une affaire aussi sérieuse qui intéresse au premier chef les relations internationales de la République, une affaire aussi sérieuse qui met en mouvement des sommes élevées, comment le Premier ministre que vous êtes a-t-il pu ignorer qu'elle allait être entreprise ?

Lorsque l'affaire a été connue, que la presse en a parlé, que vous avez pris connaissance des télégrammes de nos ambassadeurs, comment le Premier ministre que vous êtes a-t-il pu continuer à en ignorer les tenants et les aboutissants ?

M. Jean-Marie Daillet. Très bien !

M. Michel Debré. C'est donc d'un ton grave que je m'adresse à vous, monsieur le Premier ministre, qui, aux termes des articles 20 et 21 de la Constitution, disposez de l'administration et des forces armées et qui êtes responsable de la défense nationale : comment avez-vous laissé engager cette affaire ? Comment - après cette première et capitale question, seconde question complémentaire et non moins importante - avez-vous dû attendre une curieuse mise en demeure, à la fois tardive et publique, du Président de la République dont on est également surpris qu'il ait été laissé dans l'ignorance d'une telle affaire ?

Savez-vous que ces interrogations, bien des Français se les posent ? La première responsabilité du pouvoir, c'est-à-dire de ceux qui en ont la charge, est de commander l'Etat. Certes, des erreurs sont toujours possibles ; il faut savoir les assumer.

Nous étions en droit d'attendre une déclaration gouvernementale suivie d'un débat lors de la séance de rentrée du Parlement. Considérez donc normal que, à défaut, la première question adressée à vous-même dans cette enceinte soit la suivante : comment, dans l'affaire dite Greenpeace, avez-vous pu ignorer jusqu'au 18 septembre l'action de services soumis à votre autorité et dont vous êtes responsable ? (*Applaudissements sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*).

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Laurent Fabius, Premier ministre. Mesdames, messieurs les députés, l'affaire du *Rainbow Warrior* sur laquelle vous m'interrogez, monsieur le Premier ministre Debré, présente deux aspects : le premier se rapporte aux événements intervenus et aux décisions prises par le Gouvernement à la suite du sabotage du bateau ; le second a trait aux polémiques auxquelles ces événements ont donné lieu. Ces deux plans se distinguent dans toute affaire du même genre, mais il me semble qu'ils se sont trouvés en l'occurrence particulièrement éloignés l'un de l'autre.

Je soulignerai d'abord qu'il n'est pas surprenant que nos services de renseignement surveillent les agissements de ceux qui se donnent pour but de perturber les campagnes de tir du centre d'essais du Pacifique. Lorsque des bruits au sujet de la responsabilité de nos services dans un attentat contre ce bateau ont pris corps, le Gouvernement, à la demande du Président de la République, a cherché sans délai - j'y reviendrai - à établir la vérité sur une action condamnable.

La recherche de la vérité a été le thème dominant de toutes les interventions que j'ai faites. En témoignent le rapport demandé à M. Tricot, et d'abord le choix de cette personnalité (*Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), les déclarations que j'ai présentées à la suite de ce document, les demandes que j'ai faites au ministre de la défense d'approfondir ses investigations.

Les moyens d'information ont, il faut le reconnaître, joué leur rôle, le Gouvernement - j'y viendrai dans un instant - aussi. Après des enquêtes que l'on peut juger trop longues, mais qui, monsieur le Premier ministre Debré, restent extrêmement rapides si l'on songe à certains précédents (*Applaudissements sur les bancs des socialistes. - Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française*), le Gouvernement a établi la vérité.

M. Jean Brocard. Ce n'est pas vrai !

M. le Premier ministre. Il en a tiré les conséquences, aussi pénibles soient-elles.

La seconde préoccupation du Gouvernement a été - comme c'est son devoir - de sauvegarder les intérêts de notre défense, qui nous commandent de poursuivre les expérimentations nucléaires du Pacifique.

Certes, il ne faut pas absoudre, au nom de ces intérêts, des actes répréhensibles. Mais il ne faut pas non plus affaiblir un dispositif de protection qui doit rester sans faille. Certains



suite

ont cru pouvoir mettre en cause l'armée. Il n'en est pas question dans l'esprit du chef du Gouvernement. L'armée accomplit son devoir, et dans des conditions difficiles dans cette région du monde.

M. Xavier Deniau. Les seuls punis sont des militaires !

M. le Premier ministre. C'est dans le même esprit qu'il faut réprimer les agissements de ceux qui, en son sein, enfreignent les règles de la discipline.

M. Pascal Clément. C'est facile !

M. le Premier ministre. Ainsi traitée dans sa véritable dimension, l'affaire du *Rainbow-Warrior* a donné lieu aux décisions nécessaires concernant les responsabilités.

Mais il reste, monsieur le Premier ministre Debré, l'autre dimension purement politique que certains désiraient prolonger et dont je veux parler en quelques mots.

Dans l'opposition - pas sur tous ses bancs -, on s'est déchaîné. On a d'ailleurs d'ordinaire fait agir plutôt les lieutenants que les chefs.

M. Robert Cabé. C'est exact !

M. le Premier ministre. Les accusations les plus sévères ont été portées prétendument au nom de la vérité. Mais pourquoi alors les mêmes refusent-ils de participer à la commission d'enquête parlementaire envisagée ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* - *Exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) N'est-ce pas parce qu'ils cherchent seulement, dans cette circonstance, à attaquer le Gouvernement ? Soit, dira-t-on, c'est le jeu.

M. Xavier Deniau. Ce n'est pas un jeu : il s'agit de l'honneur national !

M. le Premier ministre. Mais, mesdames, messieurs les députés, la circonstance qui nous occupe n'est pas un jeu : elle touche à notre défense et à la sécurité de la France. (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. Robert-André Vivien. Vous auriez pu y penser avant !

M. le Premier ministre. Plusieurs de nos détracteurs se proclament partisans de la dissuasion nucléaire, et je les crois. Il faut alors qu'ils soient emportés par la passion politique, car ce qu'ils prétendent soutenir, en réalité, ils le savent. On lit aujourd'hui dans certaines déclarations internationales que la France devrait renoncer à ses expérimentations nucléaires. Il n'en est évidemment pas question !

Mais si la pression extérieure n'est pas issue de nos conflits internes, force est de reconnaître qu'elle s'y alimente. Je souhaite donc que, dans ce domaine au moins, tous en France s'expriment avec davantage de retenue (*Protestations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Jacques Toubon. Ça suffit !

M. Jacques Blanc. Pharisien !

M. Jacques Dominet. Démission !

M. le Premier ministre. On a fait aussi, monsieur Debré, référence à l'autorité de l'Etat et à l'image de la France dans le monde.

M. Xavier Deniau. On vous a posé une question, vous ne répondez pas !

M. le Premier ministre. Cette autorité de l'Etat consiste précisément, messieurs, lorsqu'il y a, pour reprendre votre expression « un coup dur », à prendre ses responsabilités et à sanctionner comme nous l'avons fait.

M. Didler Julia. Partez !

M. le Premier ministre. Je pense que, même si c'est difficile, l'Etat ne s'affaiblit pas en cherchant et en disant la vérité, c'est-à-dire en agissant exactement à l'inverse de ce qui été fait à plusieurs reprises au cours des septennats précédents (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*) Vous y voyez de la faiblesse, j'y vois plutôt du courage ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.* - *Rires et exclamations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. C'est de la lâcheté !

M. le Premier ministre. Vous ricanez quand on parle de l'image de la France ! (*Vives protestations sur les bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) Admettez que le Premier ministre que je suis se soucie de cette image tout autant que le Premier ministre que vous avez été, monsieur Debré !

M. Pierre Mauger. Vous êtes un bon à rien !

M. le Premier ministre. Mais, précisément, est-ce alors que certains au-dehors, d'ailleurs très isolés, attaquent la France, non pas pour cette affaire en réalité, mais parce qu'ils ont toujours espéré affaiblir ses institutions ou sa défense, qu'il faut que leur voix trouve des échos ici ? (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

M. René André. C'est vous qui subventionnez Greenpeace !

M. le Premier ministre. Je vous ai écouté attentivement, monsieur Debré, et j'avais envie de vous dire ceci...

M. Roger Corrèze. Vous n'avez rien à dire !

M. le Premier ministre. ... plutôt que de nous déchirer, messieurs de l'opposition, comme vous en donnez le spectacle.

Plusieurs députés de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République. Rocard !

M. le Premier ministre.... nous devrions au contraire - et j'ai senti que c'était plutôt la position du Premier ministre Debré - essayer ensemble de faire bloc pour dire ceci...

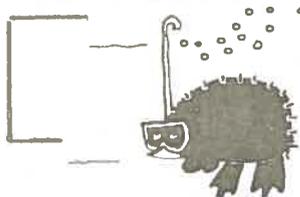
M. Robert-André Vivien. Pas pour mentir !

M. le Premier ministre. La France est un pays souverain et indépendant. La défense de la France relève de ses autorités légitimes et de personne d'autre et la politique de la France se décide en France et nulle part ailleurs. Voilà la réalité (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)

Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, le Gouvernement a pris ses responsabilités. (*Non ! sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*) De nouvelles structures et un contrôle parlementaire adapté à l'activité du renseignement sont mis en place. J'ajouterai, avant un dernier mot personnel pour le Premier ministre Debré, que d'autres tâches, au moins aussi importantes que les suites de cette affaire, nous requièrent et que je ne voudrais pas que nous donnions l'image d'un pays qui se complairait dans le morbide (*Exclamations sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République et de l'union pour la démocratie française.*)

M. Pierre Mauger. C'est vous qui donnez cette image !

M. le Premier ministre. Au début de votre propos, monsieur le Premier ministre Debré, vous avez, je le reconnais, fait preuve d'une grande élévation d'esprit, mais lorsque vous avez mis en cause la sincérité du chef du Gouvernement et du Président de la République (*Exclamations sur les mêmes bancs.*) Vous comprendrez, même si ce n'était pas votre objet, que le Premier ministre soit blessé. A vous qui protestez, je voudrais rappeler un propos qui a été tenu en 1966 : « Pour cuirassé que l'on soit vis-à-vis de pareils procédés, comment ne pas éprouver quelque tristesse à constater jusqu'à quel degré d'injustice la passion politicienne et la fureur d'ambitions déçues peuvent faire descendre des hommes qui, en d'autres circonstances, et parfois même au pouvoir, avaient montré de la valeur. » Monsieur le Premier ministre Debré, cette phrase est du général De Gaulle. Vous me permettez aujourd'hui, après vous avoir écouté, de la faire mienne ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes.*)



suite

AFFAIRE DU RAINBOW WARRIOR

M. le président. La parole est à M. François d'Aubert.

M. François d'Aubert. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Monsieur le Premier ministre, vous avez déclaré la semaine dernière, à propos de l'affaire Greenpeace, que la vérité était cruelle. L'opinion publique a plutôt le sentiment que c'est l'absence de vérité qui est cruelle.

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. François d'Aubert. Vous nous avez conviés tout à l'heure à faire bloc. Alors, faisons bloc pour établir cette vérité. Voilà pourquoi vous me permettez, monsieur le Premier ministre, de vous poser trois questions précises susceptibles, je crois, de faire avancer la vérité.

Premièrement, vous êtes, selon la Constitution, responsable de la défense nationale et vous disposez des forces armées. Pouvez-vous alors expliquer à l'Assemblée nationale ce que recouvrent les déclarations du général Imbot, directeur de la D.G.S.E., quant « aux tentatives de déstabilisation et de destruction » dont auraient fait l'objet ses services ?

En second lieu, pourriez-vous indiquer à l'Assemblée nationale selon quelle procédure votre cabinet et vous-même suivez les affaires de renseignement ?

Vous avez, en effet, donné l'impression de ne pas vous en occuper alors que la Constitution, répétons-le, vous charge de la défense nationale et qu'un de vos prédécesseurs à l'hôtel Matignon a récemment indiqué que ses collaborateurs se réunissaient toutes les semaines à ce sujet avec les responsables concernés.

Troisième question : monsieur le Premier ministre, seriez-vous disposé à donner instruction au général Jean Saulnier, chef d'état-major des armées, de rompre le troublant mutisme qu'il observe depuis le début de l'affaire alors même que le rapport Tricot et la presse indiquent qu'il aurait, en tant que chef d'état-major particulier du Président de la République, débloqué les fonds nécessaires au sabotage du *Rainbow Warrior* ?

Monsieur le Premier ministre, je vous remercie par avance de vos réponses même si nous sommes conscients ici que ce serait au chef de l'Etat de s'expliquer enfin après trois mois d'un silence bien pesant. Voilà qui serait conforme à l'esprit de la V^e République (*Oh ! sur les bancs des socialistes*), qui n'autorise pas ces subtils exercices de dissociation des responsabilités auxquels se livre M. Mitterrand à votre endroit, et auxquels vous vous livrez vous-même à l'encontre de Charles Hernu, que vous êtes allé accabler, pour ne pas dire davantage, à la télévision devant des millions de Français (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et sur plusieurs bancs du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à M. le ministre de la défense.

M. Jean Brocard. C'est scandaleux !

M. Paul Quilès, ministre de la défense. Monsieur d'Aubert, vous avez rappelé à l'instant les propos du Premier ministre.

C'est vrai, la vérité est cruelle et je crois que, sur ces bancs, pas une personne qui ait examiné le dossier au fond – quand je parle du dossier, je veux parler du fonctionnement même et de la raison d'être des services secrets dans un pays démocratique – ne doute que cette vérité ne soit cruelle.

Vous avez, monsieur le député, posé une question sur la déclaration du général Imbot. Je voudrais y apporter une réponse.

Le général d'armée René Imbot, quarante-huit heures après avoir pris son commandement à la D.G.S.E., m'a effectivement fait un rapport relatant ses premières conclusions et il m'a demandé l'autorisation d'en faire état publiquement.

M. Bernard Stasi. Zorro !

M. le ministre de la défense. Monsieur le député, je vous laisse la responsabilité de ce propos tenu à l'égard d'un haut responsable de notre armée ! (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

Constatant qu'il était nécessaire de mettre fin à la divulgation d'informations qui compromettaient gravement le fonctionnement de nos services secrets, constatant que le général Imbot le souhaitait vivement et qu'il considérait que cette clarification publique était nécessaire, j'ai pris la décision qui relevait de ma seule autorité, à savoir celle d'accorder à un officier général qui m'en présentait la demande l'autorisation de s'exprimer publiquement.

M. Bernard Stasi. Et en uniforme !

M. le ministre de la défense. Je n'ai pas l'intention ici de faire l'exégèse des propos tenus par un de mes subordonnés avec mon accord. Je me contenterai de poser à cette

assemblée la question suivante : la France a-t-elle besoin de services secrets ? (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*). Personne, à ma connaissance, ne le conteste.

M. Robert-André Vivien. Avant vous, la France avait des services secrets !

M. Jean Brocard. Oui, avant 1981 !

M. le ministre de la défense. Monsieur Vivien, attendez la suite !

M. Pierre Mauger. C'est vous qui avez détruit les services secrets ! Tout le monde le sait bien !

M. le ministre de la défense. Et si les services sont effectivement secrets, doit-on rendre publics la nature des opérations qu'ils conduisent, le nom réel des agents, les plans d'opérations ? Aucun grand pays au monde ne l'a fait et ne le fera certainement jamais. Car s'il faut effectivement des services secrets, il faut évidemment que leurs opérations restent secrètes.

Qui peut douter ici du constat fait par le général Imbot, alors que le nom des agents, leurs grades, leurs fonctions, leurs activités, leurs missions, leurs photos même sont jetés sur la place publique ? (*Exclamations sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. Jacques Dominati. Qui les a donnés ?

M. le ministre de la défense. Cette opération de déstabilisation des services secrets est-elle antérieure ou postérieure au sabotage du *Rainbow-Warrior* ? Je n'ai pas encore la réponse à cette question, mais ce que je peux vous dire, c'est que le général Imbot a bien l'intention de tout mettre en œuvre pour en savoir plus sur cet aspect qui n'est pas le moins inquiétant de cette affaire (*Applaudissements sur plusieurs bancs des socialistes*).

M. Michel Noir. Qu'il s'adresse à M. Joxe !

M. le ministre de la défense. Cela étant, les services de la D.G.S.E. doivent être réorganisés.

Sur proposition conjointe du général Imbot et du général Schmitt, chef d'état-major de l'armée de terre, je vous informe que j'ai décidé la création du 11^e bataillon parachutiste de choc. Cette unité mettra désormais ses moyens à la disposition du service « Action » de la D.G.S.E. Elle regroupera les moyens d'action terrestre et amphibie actuellement dispersés entre le centre de nageurs de combat et le centre d'entraînement parachutiste de Cercottes (*Murmures sur les bancs de l'union pour la démocratie française*).

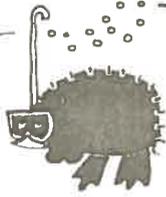
M. Jacques Dominati. Ça existait auparavant !

M. le ministre de la défense. Messieurs, si cette information ne vous intéresse pas, les Français jugeront.

M. Jacques Dominati. Ça existait déjà auparavant !

M. le ministre de la défense. Mais non ! Vous savez très bien, monsieur Dominati, que le bataillon auquel vous pensez a été dissous il y a vingt ans. Vous ne connaissez certainement pas l'histoire de ce bataillon ; il a été, je le répète, dissous voilà vingt ans !

M. Jacques Dominati. Non !



suite

M. le ministre de la défense. J'annonce aujourd'hui - les anciens militaires présents sur ces bancs savent de quoi je parle - la reconstitution de ce bataillon ainsi que la dissolution du centre d'Aspretto. Cette réforme interviendra sans délai.

Dans le contexte actuel de tension internationale, il est clair que la France doit pouvoir disposer d'unités opérationnelles spécialisées dans les missions difficiles et capables de mener des opérations de renseignement.

Il est tout aussi clair, et je tiens à le dire ici de façon définitive, qu'aucune information supplémentaire ne sera donnée ni sur la nouvelle organisation de notre service secret ni sur les hommes qui en auront la charge car cela relève, à l'évidence, du « secret défense ».

M. Robert-André Vivien. Dites-le à Joxe !

M. le ministre de la défense. Quant aux autres questions que vous avez posées, monsieur d'Aubert, elles seront évoquées devant la commission d'enquête (*Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*) à laquelle, malheureusement, si j'ai bien compris, vous ne voulez pas participer. Si vous voulez en savoir plus, je vous invite à participer à cette commission d'enquête (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

M. Robert-André Vivien. Et le sénateur Fosset ?

D'autres questions ont été posées ce jour-là. Voici l'extrait de la réponse de Monsieur Paul Quilès, Ministre de la Défense.

(...)

Je n'ai personnellement pas d'objection contre les activités de cette association quand elles sont relatives à la défense des baleines et des bébés phoques, mais je ne saurais admettre, pas plus que le Gouvernement, qu'elle veuille dicter à notre pays sa politique dans le domaine militaire.

(...)

BUDGET DE L'ENVIRONNEMENT ET ASSOCIATION GREENPEACE

M. le président. La parole est à M. Daillet.

M. Jean-Marie Daillet. Je voudrais interroger Mme le ministre de l'environnement. En effet, dans une déclaration qu'elle a faite le 26 septembre dernier, elle a reconnu que son ministère avait, en 1985, versé à l'association Greenpeace diverses subventions (*Ah ! Ah ! sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*), dont l'une, je cite la dépêche d'agence, « à travers la Fondation européenne pour la culture, dans le cadre de la troisième biennale pour l'environnement ».

M. Robert-André Vivien. C'est incroyable !

M. Jean-Marie Daillet. La dépêche de l'A.F.P. qui reproduit vos propos, madame le ministre, cite des chiffres pour les autres interventions mais pas pour celle-ci.

Franchement, je pense qu'il serait utile aux contribuables de savoir quelles sommes ont été, année après année, directement ou indirectement versées sous votre autorité à la section française de Greenpeace, sur quels chapitres et pour quelles raisons et si, dans le « bleu » que vous nous présentez pour le budget de 1986, une ligne budgétaire recouvre, pour ne pas dire dissimule, une telle subvention à cette association (*Applaudissements sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

M. le président. La parole est à Mme le ministre de l'environnement.

Mme Huguette Bouchardeau, ministre de l'environnement. Monsieur Daillet, j'ai trois réponses très précises à apporter à votre question, dont je me félicite de la précision.

En premier lieu, le ministère de l'environnement peut soutenir des actions menées par des associations en leur octroyant des subventions. A ce titre, 13 millions de francs en 1984 et 14 millions de francs en 1985 ont été inscrits au chapitre 14-10 du budget du ministère. Ces sommes représentent l'ensemble des subventions versées à des associations par celui-ci. La liste des associations dont des projets sont soutenus dans ce cadre est bien entendu publique. Je ne vous en infligerai pas ici la lecture complète.

Cependant, monsieur le député, depuis 1981 - vous me permettez de m'arrêter à cette année-là - ...

M. Jean-Claude Gaudin. Il vaut mieux !

Mme le ministre de l'environnement. ... aucune subvention n'a été versée sur le chapitre de l'aide aux associations à l'association Greenpeace.

En deuxième lieu, le ministère de l'environnement passe contrat avec différents prestataires, dont des associations, en vue de la réalisation de différentes actions. Tous les députés qui ont été membres d'un gouvernement savent qu'il s'agit de pratiques tout à fait normales, et cela dans tous les secteurs. C'est à ce titre que le ministère de l'environnement a décidé de contracter avec la Fondation européenne de la culture, pour un montant de 130 000 francs, pour la réalisation, à concurrence de 100 000 francs, de la troisième biennale du film de l'environnement et, à concurrence de 30 000 francs, pour la présentation de films sur la pollution au Salon nautique de Paris.

La Fondation européenne de la culture a ensuite réalisé ce dernier projet avec l'aide de l'association Greenpeace. Je précise que j'ai reçu, après publication dans la presse des chiffres qui sont clairs et qu'à mon tour je livre avec plaisir à la représentation nationale, un coup de téléphone de responsables Greenpeace qui m'ont reproché que la Fondation

européenne pour la culture n'ait pas encore procédé au virement de prestataire de service qu'elle se devait de réaliser (*Exclamations et rires sur les bancs de l'union pour la démocratie française et du rassemblement pour la République*).

Il s'agit donc, en l'occurrence, monsieur Daillet, et je vous demande de bien vouloir le relever, d'une somme de 30 000 francs qui doit être versée par un prestataire.

En troisième lieu, je préciserais que Greenpeace a reçu directement du ministère de l'environnement deux versements de 2 000 francs chacun, décidés par le tribunal administratif de Rouen à la suite de contentieux engagés pour faire réduire les pollutions provoquées par une laiterie et une tannerie.

Un mot pour conclure, monsieur le député : je voudrais vous remercier de m'avoir donné l'occasion de fournir à l'Assemblée nationale des informations que le flou et le caractère accusateur de certains articles de presse rendaient tout à fait nécessaires (*Applaudissements sur les bancs des socialistes*).

SOURCE :
JOURNAL OFFICIEL
ASSEMBLEE NATIONALE
SEANCE DU 2 OCTOBRE 1985

LA LETTRE DU HERRISSON

SPECIALE ASSOCIATIONS

**diffusion
interne**

COUVERTURE	p. 25
EDITO	p. 26
VIE ASSOCIATIVE	p. 27-28
CNPN	p. 28
AFFAIRES JURIDIQUES	p. 29
MECENAT	p. 30

EDITORIAL

DES SOUS !

LE BUDGET DU MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT A ÉTÉ VOTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE (CF ARTICLE DANS CE NUMÉRO), 12 DÉPUTÉS PRÉSENTS EN MOYENNE ONT CLAIEMENT MONTRÉ L'INTÉRÊT QUE NOS DÉPUTÉS PORTENT À CETTE PARTIE DU BUDGET D'ÉTAT,

MAIS NOUS, ASSOCIATIONS, N'AVONS-NOUS PAS UNE PART DE RESPONSABILITÉ DANS CET ÉTAT DE FAIT ? COMBIEN D'ENTRE NOUS SONT INTERVENUS AUPRÈS DE LEUR DÉPUTÉ POUR LUI EXPLIQUER QU'ILS SERAIENT ATTENTIFS À CE QUE LEURS ÉLUS DIRAIENT LORS DE LA DISCUSSION DU BUDGET ? LA FFSPN A BIEN ENVOYÉ UNE LETTRE, MAIS C'EST INSUFFISANT ; C'EST AUX ÉLECTEURS DE LEUR CIRCONSCRIPTION QUE LES DÉPUTÉS SONT SENSIBLES,

NOUS AVIONS PROPOSÉ UN AMENDEMENT, A L'HEURE ACTUELLE, NOUS N'AVONS EU QU'UN DEMI-SUCCÈS (UNE RALLONGE DE 8,8 MILLIONS DONT 3 POUR LES PARCS NATIONAUX ET LES RÉSERVES, MAIS CE N'EST PAS DÉFINITIF), RIEN N'EST CERTAIN MAIS IL EST PEU VRAISEMBLABLE QUE CELA CHANGE,

EN MARS PROCHAIN, NOUS ALLONS VOTER, DEMANDONS DES BILANS AUX ÉLUS SORTANTS, MONTRONS-LEUR QUE LES ASSOCIATIONS SUIVENT LEURS ACTIVITÉS AU PALAIS BOURBON, VOUS TROUVEREZ DANS CE NUMÉRO LA LISTE DES DÉPUTÉS QUI ONT PASSÉ PLUS DE 5 MINUTES DANS L'HÉMICYCLE (SEULS 2-3 DÉPUTÉS PS N'ONT PAS ÉTÉ IDENTIFIÉS), UNE EXCELLENTE OCCASION D'ÉCRIRE AUX ABSENTS POUR FAIRE PARTIE VOTRE DECEPTION,

C'EST LA FIN D'UNE LÉGISLATURE, MAIS IL EST ENCORE TEMPS DE MONTRER À NOS ÉLUS QUE L'ENVIRONNEMENT, C'EST IMPORTANT !

J.P. LE DUC



VIE ASSOCIATIVE



FLEPNA

"RECYCLEZ LES LEGISLATIVES"

DANS UNE LETTRE DATANT DU 1^{er} OCTOBRE 1985, LA FEDERATION LIMOUSINE POUR L'ETUDE ET LA PROTECTION DE LA NATURE DEMANDE A MADAME BOUCHARDEAU DE FAIRE PROMULGUER PAR LE GOUVERNEMENT LES LOIS NECESSAIRES POUR QUE, DES 1986, LE PAPIER RECYCLE TROUVE SES USAGES MULTIPLIES. ELLE SUGGERE, ENTRE AUTRES, QUE LES PROCHAINES LEGISLATIVES SE FASSENT SUR DU PAPIER RECYCLE!

Madame le Ministre,

Notre Fédération s'intéresse, entre autres, à la collecte sélective des déchets, en vue de leur valorisation.

En ce qui concerne les usages du papier recyclé, nous avons pris connaissance avec intérêt de votre réponse N° 20793 à un Sénateur, parue au Journal Officiel (Sénat) du 7 mars 1985 ; les chiffres d'utilisation par Ministère sont toutelois peu encourageants, et l'absence remarquée de l'Education Nationale nous inquiète beaucoup.

D'autre part, les chiffres de l'industrie montrent, pour 1984, que si près de 80 % de fibres sont récupérées pour fabriquer des cartons, il n'y en a que 7 % environ pour le papier-journal ou le papier-écriture.

La fabrication du papier à partir de fibres neuves étant grosse consommatrice d'énergie, et demandant d'importantes sorties de devises, tout en provoquant une déforestation peu souhaitable, la FLEPNA vous demande par la présente "lettre ouverte" (transmise à la presse) de faire promulguer par le Gouvernement les lois nécessaires pour que, dès 1986 :

- l'Administration n'emploie plus que des enveloppes en papier 100 % recyclé ;
- les journaux gratuits, les documents publicitaires distribués ou envoyés à domicile, soient obligatoirement imprimés sur du papier recyclé à 80 % minimum ;
- pour toutes les élections sur le territoire national, professions de foi, documents explicatifs, affiches (officielles ou non) et bulletins de vote soient obligatoirement imprimés sur du papier recyclé à 80 % minimum, et ce dès mars 1986.

En espérant que vous voudrez bien agréer notre demande, faite dans le souci de promouvoir en France l'utilisation du papier recyclé, et simultanément de développer les collectes sélectives de matériaux recyclables, nous vous prions de croire, Madame le Ministre, en l'assurance de nos salutations respectueuses.

Pour la FLEPNA,
Le Président,

J. LAMAUD



ON RECHERCHE DES CORRESPONDANTS REGIONAUX
CAMPAGNE NATIONALE DE RÉHABILITATION DES
CHIROPTÈRES

" La campagne nationale de réhabilitation des chiroptères dispose d'un n° de téléphone "SVP Chauves souris" 76 42 64 08 qui répond aux questions du public et s'occupe des sauvetages d'animaux blessés ou occasionnant des nuisances dans les habitations humaines.

Le secrétariat national souhaite transmettre à des délégués départementaux les appels. Il nous manque des correspondants dans les départements suivants : 04, 06, 09, 15, 24, 30, 31, 32, 39, 40, 47, 55, 59, 78, 79, 82, 83, 84, 85, 88, 89, 90, 92, 93, 95.

Si vous êtes intéressés ou si vous connaissez quelqu'un qui pourrait l'être, contactez :

FRAPNA Isère
4 rue Hector Berlioz
38000 GRENOBLE

Tél : 76 42 64 08

COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES SITES

Une circulaire très importante des Ministres de l'Urbanisme et de l'Environnement concerne le fonctionnement des commissions départementales des sites.

En raison de son volume, nous ne pouvons la reproduire dans la Lettre du Hérisson. Vous pouvez la demander à votre Préfecture (Circulaire aux Commissaires de la République du 31 mai 1985) , ou en obtenir la copie à la FFSPN (57 rue Cuvier 75231 Paris Cedex 05) contre un chèque de 25 F (TVA 18,6 % incluse).

ORDRE DU JOUR DU CNPN

LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE AURA LIEU LE 21 NOVEMBRE 1985.

ORDRE DU JOUR

- 9 h 30 - Questions préliminaires
- 9 h 45 - Arrêté relatif à la protection du grand tétras.
Rapporteur : M. Antoine REILLE
- 10 h 00 - Réintroduction de l'écureuil d'Europe dans la commune du Vésinet.
Rapporteur : M. LE DUC
- 10 h 15 - Phoque Moine.
Rapporteur : M. LECOMTE, expert
M. MARCHESSEAU
- 12 h 00 - Projet de listes d'espèces protégées en Guyane, Guadeloupe, Martinique et Réunion.
- 14 h 30 - Projet de liste d'espèces végétales protégées en Corse.
Rapporteur : M. BOURNERIAS.
- 15 h 00 - Projet de réserve naturelle de la grotte du TM 71 (Aude).
Rapporteur : M. GUIGNABEL
- 15 h 45 - Projet de réserve naturelle des Iles Finochiarola (Haute Corse).
Rapporteur : M. LE DEMEZET
- 16 h 30 - Projet de réserve naturelle de Saint Quentin en Yvelines.
Rapporteur : M. LE DUC
- 17 h 00 - Décret d'application de la loi pêche , art. 434, sur les autorisations de vi- dange de plan d'eau.
Rapporteur : M. LE DUC

Questions diverses :
Travaux dans la réserve naturelle de Sixt (Haute Savoie).



AFFAIRES JURIDIQUES

ASSOCIATIONS RÉGIONALES

DEPUIS MAINTENANT 5 ANS, LA FFSPN ET 5 ASSOCIATIONS NATIONALES (SNPN, LPO, SHF, SEPM, JEUNES ET NATURE) ONT UN CONTRAT AVEC UN AVOCAT, MAÎTRE ROCHE.
A TRAVERS UN FORFAIT, MAÎTRE ROCHE TRAITE LES AFFAIRES QUI LUI SONT SOUMISES ET ASSURE UN CONSEIL JURIDIQUE,

DEPUIS QUELQUE TEMPS, DE NOMBREUSES ASSOCIATIONS DEMANDENT L'INTERVENTION DE MAÎTRE ROCHE ET DE LA FFSPN, CE QUI N'A PAS ÉTÉ SANS POSER QUELQUES PROBLÈMES, LORS DE SES DEUX DERNIÈRES RÉUNIONS, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A ESSAYÉ DE TROUVER UNE SOLUTION. UNE PROPOSITION DE MAÎTRE ROCHE A ÉTÉ APPROUVÉE (AVEC UNE MODIFICATION) PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LORS DE SA RÉUNION DU 27 SEPTEMBRE 1985,
VOUS LA TROUVEREZ CI-DESSOUS :

ACCORD JURIDIQUE

Suite à la réunion du Conseil d'Administration de la FFSPN en date du 28 juin 1985, le présent document a pour objet de décrire le canevas d'un accord juridique pouvant être passé, au niveau régional ou départemental

- entre telles Associations ou groupements d'Associations adhérentes à la FFSPN

et le Cabinet de Maître ROCHE, Avocat au Barreau de Paris.

1/ Une liste des Associations participant à l'accord est établie.
- l'accord pouvant concerner, à l'intérieur d'une région, ou d'un département, les Associations Membres de la FFSPN qui le désirent.

2/ L'objet de l'accord concerne

- la mise en place de la part du Cabinet de Maître ROCHE* un suivi juridique des principaux dossiers que les Associations ont à traiter.

- ce suivi s'effectuant, en parfaite liaison avec les Cabinets locaux d'Avocats ou de Conseils Juridiques.

Ce suivi consiste

- à donner son avis, sous forme de consultation, avant ou pendant telle action juridique ou contentieuse,
- à intervenir sur le plan contentieux,
- et à participer, sur le plan régional, et en fonction des déplacements professionnels, à des réunions de travail avec la participation des Associations qui le souhaitent, ces réunions permettant un échange de vue et l'élaboration des thèmes principaux d'action.

Une liaison serait établie avec la FFSPN pour les dossiers les plus significatifs.

3/ sur le plan financier, l'accord comprend un montant convenu entre les Associations ou le Groupe d'Associations, et le Cabinet de Maître ROCHE,

- forfaitant, pour une période déterminée, et en fonction de l'importance des problèmes à traiter et en fonction des disponibilités des Associations participantes,

- l'ensemble des interventions juridiques ci-dessus visées.

Le Conseil a décidé que les accords devront être annulés avec tacite reconduction.

Les associations régionales qui souhaitent établir un tel accord avec Me ROCHE prennent contact avec lui (60 bd Malesherbes 75008 PARIS - Tél: 42 93 39 25) en tenant la FFSPN AU COURANT. La négociation doit avoir lieu directement avec lui. En cas de difficultés ou de questions, prendre contact (par courrier SVP, sauf ultra-urgence) avec J.P. LE DUC à l F.F.S.P.N.



UN MECENE ? POURQUOI PAS ?

Depuis le début de l'année, la FFSPN a effectué une réflexion et une prospection sur les possibilités de mécénat.

Tout n'est pas simple. Il faut trouver des gens prêts à donner de l'argent et il faut ensuite qu'ils nous conviennent (et tout le monde n'est pas d'accord sur les limites).

En février 1985, nous avons proposé au Ministère de l'Environnement de lancer une campagne sur le mécénat pour la protection de la nature. "Intéressant!" nous a répondu le conseiller technique, mais il réfléchit encore.

Compte tenu qu'il est impossible d'attendre la fin de la réflexion du Ministère et après avoir étudié la question avec un cabinet de relations publiques, nous allons essayer nous-mêmes.

3 opérations FFSPN ont été ou vont être financées. C'est donc possible.

Aussi, nous nous proposons de dresser un catalogue de projets des associations membres de la FFSPN susceptibles d'intéresser un mécène et, soit en profitant des occasions, soit en recherchant systématiquement, nous présenterons ce catalogue à ceux qui ont des sous.

Envoyez-nous donc les dossiers que vous souhaiteriez voir financés (il n'y a pas de date limite, nous ajouterons au "catalogue" les projets au fur et à mesure qu'ils nous parviennent).

Dès que nous aurons trouvé un mécène intéressé, nous vous mettrons en relation avec lui et après... à vous de jouer.

QUELQUES CONSEILS.

- faire un dossier court, très beau (photos couleur très conseillées),
- bien énoncer :
 - . l'objectif recherché
 - . les moyens mis en oeuvre
 - . le résultat attendu (préciser les délais)
 - . le budget
 - . les concours obtenus, espérés ou souhaités.
 - . n'oubliez pas le titre incitatif.
- ne pas oublier qu'un mécène, en général, veut financer un acte positif (éviter les campagnes contre...) et souhaite qu'il y ait du "concret" à la fin.
- bien indiquer qui contacter pour obtenir des précisions ou négocier (nom(s), adresse(s), numéro(s) de téléphone).

Le dossier idéal (mais parfois l'originalité prime !) comporte 4 fiches (objectifs, moyens, résultats, budget et concours).

Aidez-nous : envoyez vos dossiers sous forme de fiches insérées dans une feuille plastique comportant une perforation pour classeur (21 x 29,7).

VOUS AVEZ DES IDEES.

FAITES-LES FINANCER.